



**CST DU 27 mars 2023**

**DGATL**

## **1/ Mission communication partenariat et événementiel**

Nous ne voulons pas douter du bien fondé de la création de cette mission, compte tenu des enjeux particuliers dans le domaine de la culture.

Nous avons eu un peu de mal à comprendre pourquoi la communication échappe au giron de la DAF dont c'est plutôt naturellement l'une des missions habituelles avec les autres missions fonctionnelles. On nous dit que la communication dans le domaine de la Culture est très spécifique. Dont acte ! Voici donc revenir une spécificité à la marseillaise !

Il serait souhaitable que cette mission de coordination des grands événements (journée de la femme, été marseillais) soit élargie à toutes les manifestations proposées par tous les services municipaux et pas uniquement pour ceux de la DGATL.

En effet, bon nombre d'actions (colloques, conférences, etc .. sont proposés par des services qui ne dépendent pas de la DGATL mais qui sont intéressants à faire connaître à tous les citoyens.

D'une manière plus générale, et en lien avec ce dossier, nous constatons qu' au sein de beaucoup d'autres DGA, les missions se démultiplient avec toutes de bonnes raisons d'exister...

Cette démultiplication concourt au manque de lisibilité de notre organigramme , déjà très complexe à la fois par sa situation évolutive depuis bientôt 3 ans, par les appellations absconses des différentes structures qui le composent, mais aussi les chevauchements de compétences internes aux DGA ou entre DGA.

Nous avons de plus en plus de mal à nous y retrouver !

Depuis le lancement de la réorganisation des services de la VDM, force est de constater que l'on s'éloigne de plus en plus de la simplification de l'organisation et de la volonté de diminuer les différents niveaux de responsabilité de façon drastique !

Un regret habituel pour conclure : comme pour toutes les autres DGA, il est dommage que le rapport présenté ne donne aucune information sur les effectifs de cette mission (nombre, niveaux, création de postes ...)

**VOTE :ABSTENTION**

## **2/ Pôle Archives**

La réorganisation des Archives Municipales était nécessaire .

La proposition présentée nous paraît globalement bien fondée, et les personnels ont été associés.

Nous constatons une fois de plus la création de deux missions .. peut-être aurait-il été préférable de regrouper celles ci dans un 3ème service , avec deux divisions ?

Pour conclure, notre regret habituel : comme pour toutes les autres DGA, il est dommage que le rapport présenté ne donne aucune information sur les effectifs de cette direction (effectifs actuels, en cours de recrutement, cibles..)

**VOTE : ABSTENTION**

### **3/ Direction de la Mer**

Le nouvel organigramme de la Direction Mer et Littoral qui nous est présenté, laisse une impression étrange.

On a du mal à trouver des raisons objectives au bouleversement de l'organisation d'une direction qui fonctionnait et ne change pas de périmètre.

On est étonné que l'arborescence présentée demeure incomplète puisque la construction du nouveau Service Gestion et Aménagement du Littoral n'est pas encore finalisée. Il nous semblait pourtant que M. le DGS avait souhaité la présentation aux CST , d' organigrammes complets !!

Concernant ce même Service Gestion et Aménagement du Littoral, on apprend avec effarement que le terme "gestion" n'est qu'un leurre puisque la gestion des activités commerciales situées sur le littoral continuera à relever de la Direction de l' Espace Public au sein d'une autre DGA et sous la houlette d' un autre Élu !!!

Est ce bien de cette manière , M. le DGS, qu'il convient de lutter contre le fonctionnement en silo que vous dénoncez avec véhémence et à juste titre ???

Pourquoi ne pas justement profiter de cette réorganisation pour donner une cohérence à la gestion de l'occupation du littoral ??

On constate aussi que le fonctionnement de cette nouvelle organisation nécessite des moyens supplémentaires estimés entre 35 et 40 agents . M. le DGS, pouvez vous vous engager sur l'instant à nous garantir ces effectifs additionnels ??

Sur la forme, le projet présenté n'apparaît pas être celui qui a été discuté et construit par les agents sous la conduite de l' agence VRAIMENT VRAIMENT mandatée à cet effet ....

En conclusion, l'organigramme qui nous est présenté s'apparente à un organigramme Potemkine dont les composantes n'ont pas d'existence réelle tant en terme de moyens , qu'en terme d'objet...

Il s'agit d'une mystification inacceptable en l'état...

**VOTE : CONTRE**

### **4/ Direction de la Nature en Ville**

On a bien compris que la nouvelle organisation proposée pour cette direction répond à la fois à une volonté politique de mettre un accent particulier sur la végétalisation de la ville et à la fois, à la prise en compte du transfert de la police des parcs dans une autre DGA.

Cependant, le dossier présenté appelle de notre part , les observations suivantes :

Avant tout, comment se fait-il que le dossier présenté ce jour ne corresponde pas à celui qui nous a été présenté en bilatéral : l'arborescence est différente avec la transformation d'un pôle en service ; ce qui ne constitue pas une modification à la marge. Ce type de pratique n'est pas de nature à restaurer la confiance.

1/ Il est toujours surprenant de constater que la DGA dénommée " Ville plus verte et plus durable " n'inclut pas la Direction de la Nature en Ville. C'est toujours intellectuellement difficile de comprendre cette particularité d'autant que la nouvelle Municipalité n'a jamais caché son ambition d'écrire un organigramme plus lisible et plus cohérent que les précédents....

2/ Concernant le calendrier, on s'interroge sur la présentation d'une nouvelle organisation avant le transfert de cette direction dans une nouvelle DGA. N'aurait il pas été judicieux d'attendre les éventuelles observations du DGA d'accueil ? À moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse que d'une sorte " d'empêchement " dans le cadre des relations pas toujours aimables entre courtisans !!!

3/ On comprend mal que le centre de gravité de la Direction qui est la gestion des espaces verts n'apparaisse que sous la forme d'un Service .

4/ On regrette que l'activité "jardins remarquables" ne soit pas suffisamment mise en évidence dans l'organigramme proposée

5/ On s'étonne de l'apparition d'une division dénommée " Maraîchage circuit court " dans cette Direction, alors qu'il nous semble que la Direction de la Transition Écologique et Environnements de Vie aurait été mieux appropriée pour l'accueillir. En effet, elle dispose d'un Service Agriculture Urbaine et Alimentation Durable qui nous semble parfaitement convenir à l'intégration d'une activité " Maraîchage Circuit court en milieu urbain » . C'est juste une question de visibilité !

6/ Enfin, on constate que cette nouvelle organisation réclame 45 à 50 agents supplémentaires pour fonctionner pleinement et de manière optimale. Nous espérons que ces effectifs supplémentaires deviennent très prochainement réalité ....ou s'agit-il une fois de plus d'un affichage ou d'un rêve ?

**VOTE : CONTRE**